

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE



EXERCICE 1949

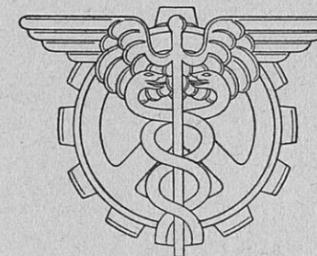
R A P P O R T S

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DES COMMISSAIRES

R É S O L U T I O N S

BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES

BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE



EXERCICE 1949

RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DES COMMISSAIRES

RÉSOLUTIONS

BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES

ÉTABLISSEMENT AU CAPITAL DE 525 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS — PARIS (9^e)

R. C. Seine 251.988 B

L. B. F. n° 22

RAPPORT
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
à la Commission de Contrôle des Banques
EXERCICE 1949

Messieurs,

L'heureux cours pris en 1948 par notre production agricole s'est poursuivi en 1949. Le souvenir des années de disette, des importations massives de produits agricoles, et notamment de céréales, n'est pas si éloigné que la portée d'une telle constatation puisse nous échapper. Nous savons, pour l'avoir trop éprouvé, qu'une bonne récolte de blé reste pour notre pays le gage de son équilibre, et c'est ainsi que la magnifique moisson de 1949, plus belle encore que celle de 1948 puisqu'elle nous a donné officiellement 79 millions de quintaux (contre 74 en 1948) a parachevé un redressement dont la suppression des dernières mesures de rationnement encore en vigueur est l'éclatante manifestation.

Toutes les récoltes, cependant, n'ont pas été à l'unisson de la production de blé. La sécheresse a éprouvé les plantes sarclées et les fourrages : betteraves, pommes de terre, légumes ont accusé des rendements beaucoup plus faibles qu'en 1948, et il a dû être remédié à l'insuffisance des foins par de larges appels aux provendes de tous ordres, aujourd'hui produites un peu partout pour nourrir le bétail. Grâce à quoi les marchés ont été normalement approvisionnés en viande et en produits laitiers.

Le soleil n'a pas nui à la récolte de fruits, mais son ardeur a réduit la production vinicole, qui a été de 40 millions d'hectolitres contre 47 millions en 1948. Les stocks en cave tant en France qu'en Algérie doivent d'ailleurs suffire à répondre aux besoins.

Dans l'ensemble donc, la terre de France, enrichie par des engrais produits désormais en quantité suffisante, mieux façonnée par des engins modernes largement offerts au choix des agriculteurs, a été généreuse. Elle ne nous a pas seulement nourris, elle nous a donné un supplément de produits que nous avons pu exporter en quantités assez larges pour payer environ 80 % des denrées alimentaires que nous faisons venir de l'Etranger.

La production industrielle a, elle aussi, marqué des progrès notables au cours de 1949. Mais ces progrès n'ont pas été réguliers. Après une poussée très vive au début de l'année, qui a porté l'indice de Mai à 132, chiffre dépassant le maximum jusqu'alors atteint (125 en Mai 1929), la production industrielle a marqué un certain flottement. Après la dé-

pression due à la période des congés, l'activité a repris, mais sans atteindre l'indice de Mai, qui reste très nettement le plus élevé dans l'année 1949.

A cette hésitation de la production industrielle on peut attribuer des causes diverses. Les restrictions imposées aux usagers de l'énergie électrique ont joué ici leur rôle, ainsi que la reconstitution, aujourd'hui terminée, des stocks. A ces causes s'ajoute un phénomène nouveau qui s'affirme un peu partout dans les pays industriels : il s'agit d'un certain arrêt de la demande. Arrêt non encore général en France et dont souffrent seulement quelques branches, notamment le textile, les cuirs, l'industrie chimique dans sa production pour l'agriculture. La suppression de crédits budgétaires, la réduction des programmes établis par l'Electricité de France et la Société Nationale des Chemins de Fer, probablement aussi la diminution du pouvoir d'achat d'une population dont les prestations à l'Etat ont été croissant, sont à l'origine de cette nouvelle tendance ; divers changements dans les esprits l'ont confirmée. C'est ainsi que le retour à la liberté conjugué avec les restrictions de crédit a mis un terme à ce réflexe de stockage que provoquait la rareté. De même, le profit paresseux qu'assurait l'administration de la pénurie se trouvant menacé par la concurrence, beaucoup d'intermédiaires ont perdu leur optimisme excessif pour s'abandonner à un pessimisme non moins exagéré et dont l'industrie éprouve les premiers contre-coups. Une réadaptation à l'économie de marché est devenue nécessaire, et les entreprises doivent désormais accepter les risques qui légitiment le profit. A ce prix l'ajustement se fera et les à-coups qu'un commerce un peu désesparé vaut à l'activité industrielle s'atténueront, car beaucoup de besoins immédiats restent insatisfaits. Mais l'arrêt d'une demande qui paraissait il y a si peu devoir longtemps encore rester très vive dans tous les domaines n'en est pas moins un avertissement sérieux. Il pose ce problème de l'équipement que l'on a jusqu'ici traité dans l'abstrait et qui doit désormais redescendre dans le concret si l'on ne veut plonger notre pays dans une crise dange-reuse.

Un équipement n'a sa raison d'être que s'il améliore la condition humaine. Lorsqu'il a pour effet de la rendre pire ou qu'il se résout en une perte de richesse, il devient une absurdité. Ce truisme, que l'on s'excuse de formuler, semble aujourd'hui à ce point ignoré qu'une crise menaçante ne paraît pas suffire à en faire éclater l'évidence. Trop d'esprits sont encore tournés vers de nouvelles immobilisations, alors que nous arrivons au moment où nous aurons pléthore de biens de production. Ce sont des biens de consommation souvent encore trop rares et trop chers qu'il nous faut multiplier et c'est surtout à cette crise du logement qui démoralise les foyers, menace la famille, pose aux jeunes ménages en termes insolubles le problème des salaires qu'il nous faut porter sans délai remède. La pénurie a obnubilé les esprits : elle a provoqué une sorte d'ivresse industrielle qui ne correspond ni aux véritables besoins ni au génie de notre nation. Les admirables réalisations de l'industrie dans des pays neufs aux ressources immenses, et dont le peuplement est encore très clair-semé, doivent beaucoup plus nous convier à méditer qu'à imiter. L'histoire pèse sur nos vieux pays d'Occident dont la population très dense est une source d'énergie que l'on oublie trop souvent et dont les ressources naturelles, au demeurant exploitées depuis longtemps, ne sont pas comparables à celles de ces nations jeunes qu'on nous propose en exemple.

Il est donc temps pour nous de revenir à la réalité et de consacrer nos efforts en premier lieu à la satisfaction des besoins les plus urgents de notre pays.

L'accroissement de la production française a permis une stabilisation des prix dont témoigne l'évolution des indices. Alors qu'au cours de 1948 les prix de gros avaient haussé de 62 %, de Décembre 1948 à Décembre 1949 la poussée a été quasiment nulle : l'indice des prix de gros est monté de 1.974 à 2.002, cependant que l'indice des prix de détail reculait de 1.928 à 1.920. Mieux qu'une stabilité, on aurait même pu espérer une baisse substantielle à en juger par le mouvement qui s'est affirmé pendant le premier semestre de l'année. Depuis Janvier, en effet, les prix de gros sont tombés à 1.812 en Juin, cependant que les prix de détail se trouvaient à 1.715 en Juillet. Mais la sécheresse qui a raréfié divers produits agricoles, les mesures fiscales, la hausse des loyers ont provoqué un relèvement continu des prix tout au long du second semestre.

Il ne semble d'ailleurs pas qu'il ait été possible de répercuter sur les consommateurs toutes les augmentations des prix de revient si l'on en juge d'après le mouvement des

faillites et des liquidations judiciaires. Car celles-ci, dont le nombre pour toute l'année a été de 4.565 (contre 2.654 en 1948), se sont élevées durant le seul dernier trimestre à 1.442.

Il y a là un enseignement que l'on ne saurait négliger sans aller au devant de surprises. Il est clair, en effet, qu'une forte hausse des prix de revient ne pourra aujourd'hui être absorbée par une montée correspondante des prix de vente. Car celle-ci provoquerait une abstention massive des acheteurs et ouvrirait la crise. Pour l'éviter, il faut donc que la hausse de tel élément du prix de revient s'accompagne désormais d'une productivité accrue ou de la baisse des autres composantes du coût de production.

C'est là le retour à un état de choses que la pénurie nous avait fait oublier. La répercussion immédiate que la hausse d'un des éléments du prix de revient — et notamment des salaires — a eue ces dernières années sur les prix de vente, nous a conduits à croire qu'une telle hausse provoquerait nécessairement une montée des prix, donc une dépréciation de la monnaie. Mais c'est admettre — comme tel est, en effet, le cas en période de pénurie — que le consommateur est prêt à accepter toutes les hausses de prix. L'augmentation de la production a mis généralement fin à cette soumission du consommateur que nous avons fini par juger inévitable. Une hausse des coûts de production, si elle ne peut être supportée par les entreprises, menace désormais beaucoup moins la paix monétaire que l'équilibre économique et la paix sociale.

Ainsi s'affirme à nouveau, à un monde qui l'avait oublié, le primat du coût de production. Ce coût ne conditionne pas seulement le taux des salaires, il domine aussi la question, aujourd'hui si aiguë, de l'équilibre de la balance du commerce des nations.

La France a pu, en 1949, franchir une étape non négligeable dans la voie d'un tel équilibre. Au cours de cette année, en effet, nos exportations ont progressé de 80 % pendant que nos importations s'accroissaient seulement de 37 %. Grâce à cette amélioration, nos ventes au dehors ont représenté 85 % de nos achats. La proportion avait été de 64 % en 1948 et de 66 % en 1938. Le déficit reste encore très élevé dans les échanges avec la zone sterling et la zone dollar. Nous n'avons pu payer en marchandises que 50 % de nos achats à la zone sterling et 14 % de nos importations en provenance des Etats-Unis d'Amérique. Et si ces chiffres marquent un progrès sensible dans notre commerce avec la « sterling area », ils témoignent au contraire d'une régression dans notre commerce avec la zone dollar. Certes, il est très probable que par le jeu de l'aide Marshall nos achats à l'Amérique sont anormalement élevés, et sans doute pourrions-nous, la reconstruction étant terminée, réduire ces achats. Mais, en 1938 déjà, nous ne réussissions pas à exporter vers les Etats-Unis plus de 34 % de ce que nous en importions. Et comme, s'il faut en croire diverses estimations sérieuses, les Etats-Unis ne doivent recourir à l'Etranger que pour satisfaire au maximum 6 % de leurs besoins, les possibilités qu'offrent à l'exportation les débouchés américains ne seront jamais de nature à permettre l'équilibre de nos échanges avec l'Amérique. Il nous faudra donc ici compter, comme avant la guerre, sur des échanges avec des fournisseurs de l'Amérique et sur le tourisme américain.

Pour les échanges avec la zone sterling au contraire, une production à des prix suffisamment bas doit nous permettre de trouver des débouchés capables d'équilibrer nos achats. L'agriculture et l'élevage français, grâce aux progrès réalisés dans la technique et dans la présentation des produits, peuvent ici reconquérir une clientèle que nous nous sommes laissés ravir sans vraiment nous défendre.

Du succès de l'effort pour réaliser l'équilibre de nos échanges dépend, pour une large part, la solidité de notre monnaie. Encore faut-il que soient arrêtés les appels de l'Etat à la Banque d'émission. L'année 1949 a été, sur ce point, pleinement satisfaisante. La comparaison des bilans de la BANQUE DE FRANCE au 30 Décembre 1948 et au 29 Décembre 1949 montre, en effet, que ces avances se sont stabilisées puisqu'elles ne se sont accrues que du montant négligeable de 7 milliards. Le plafond des avances, d'ailleurs, a pu être ramené de 200 à 175 milliards le 31 Mars 1949.

En dépit de l'arrêt des émissions pour le compte de l'Etat, la masse des billets n'en a pas moins grossi de 290 milliards, passant de 988 à 1.278 milliards. Cette hausse est due

pour 105 milliards à l'achat direct ou indirect par la BANQUE DE FRANCE de devises étrangères et pour 117 milliards à l'accroissement des effets réescomptés.

Si l'on considère la masse monétaire que constituent la circulation des billets et les avoirs en banque, on constate que, du 31 Décembre 1948 au 31 Décembre 1949, cette masse est passée de 2.168 à 2.692 milliards, soit une augmentation de 524 milliards, représentant 24 %. Cet accroissement provient pour 216 milliards de la poussée des dépôts bancaires. Et dans ce chiffre, la montée des dépôts des banques commerciales entre pour 159 milliards. Il semble qu'un tel progrès soit dû avant tout aux masses monétaires que les banques elles-mêmes ont créées en ouvrant des crédits nouveaux : suivant une estimation provisoire, en effet, les augmentations de crédits consenties par les banques commerciales auraient été, en 1949, de 110 milliards.

Une telle création de monnaie par les banques constitue-t-elle une inflation ? D'aucuns l'ont affirmé et en trouvent la preuve dans la hausse des prix qui a été constatée en France au cours du second semestre de l'année 1949. Preuve discutable, car cette poussée peut s'expliquer par beaucoup d'autres raisons dont nous avons déjà indiqué quelques-unes. Mais le problème ainsi soulevé est beaucoup plus vaste et pose en réalité la question du crédit. Faut-il considérer comme une inflation toute création de monnaie, fût-elle destinée à accroître la masse des biens en circulation ? Vieille question, puisqu'elle constitue l'essentiel du débat qui, il y a plus d'un siècle, opposa partisans du « currency principle » et du « banking principle ». Le « banking principle » avait eu gain de cause, et nul ne discutait plus la valeur du concours qu'a donné à l'activité économique une large expansion du crédit. TOOKE paraissait ainsi l'avoir définitivement emporté sur RICARDO. Il serait souhaitable que cette victoire ne fût pas remise en cause et qu'on ne jugeât pas malsain un développement du crédit qui était estimé insuffisant il y a encore quelques années : on sait d'ailleurs que cette insuffisance a été l'un des arguments les plus couramment utilisés pour légitimer la nationalisation des principales banques de dépôts françaises.

Reconnaissons néanmoins qu'en matière monétaire rien n'est absolu et que ce qui est recommandable en certaines périodes peut l'être beaucoup moins dans d'autres. Etant donné la psychose de fuite devant la monnaie qui régnait en France, il a fallu sans doute fortement restreindre l'expansion de la masse monétaire, quelle que fût l'insuffisance de cette masse au regard du volume de la production et du niveau atteint par les prix. Mais, il faut le répéter, un tel état de choses ne saurait survivre à sa raison d'être, et ce serait une erreur grave que d'en faire l'impératif de toute politique monétaire saine. L'erreur serait encore pire si les obstacles à l'expansion du crédit avaient pour seul objet de favoriser la création de monnaie à des fins budgétaires et aux dépens des besoins de la production.

**

Le ralentissement qui a été constaté dans plusieurs secteurs de l'activité économique du pays a été sans effet permanent sur le commerce de banque. Au cours de 1949, l'afflux des dépôts qui soutient ce commerce a grossi de 29,48 % nos comptes chèques et de 21,35 % nos comptes courants. Ainsi l'ensemble de nos dépôts proprement dits a crû de 23,73 %. C'est là un progrès sensible et grâce auquel notre part dans les sommes confiées aux quatre banques nationalisées est passée de 16,11 % à 17 % en ce qui concerne les comptes chèques et de 21,84 % à 23,67 % pour les comptes courants.

A ces progrès n'a correspondu qu'une très faible poussée (2,66 %) de nos emplois en débiteurs et en avances garanties. Cette stabilité a été le prix d'une résistance incessante à la pression qu'a exercée sur nous une économie placée devant de graves problèmes de trésorerie par le retour à l'abondance. Car l'augmentation de la production n'a pas seulement ralenti la vente de biens dont l'accumulation devenait désormais périlleuse, elle a aussi permis aux acheteurs d'exiger des délais de paiement qui ont pesé lourdement sur des trésoreries déjà amenuisées par la hausse des prix et la réduction des marges bénéficiaires. Les banques, limitées elles-mêmes dans le réescompte, n'ont pu répondre que partiellement à ces besoins très explicables. Il en est résulté une tension qui se mesure au retard avec lequel les masses monétaires s'ajustent aux prix. Il ressort, en effet, des travaux de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques que la masse monétaire calculée en monnaie

constante représente à fin 1949 70 % de son montant à fin 1938. Cette contraction est d'autant plus notable que l'indice de la production en 1949 a largement dépassé le niveau qui a été le sien durant l'année antérieure à la guerre.

Le seul moyen normal, pour les entreprises, de mettre fin à une pareille tension sans peser sur la monnaie serait de faire appel à l'épargne en augmentant leur capital. Cette voie serait d'autant plus indiquée qu'à une simple lecture des bilans de la plupart des affaires révèlent l'insuffisance des fonds propres et le trop large rôle joué dans le financement par les fonds d'emprunts.

Mais, sur le marché financier comme sur le marché monétaire, les besoins sont sans rapport avec les disponibilités, d'autant qu'ici encore les demandes du Trésor Public et celles de l'économie sont en concurrence. A ces appels il n'est guère fait écho et l'atonie de la Bourse, le montant dérisoire auquel, en partant des cours de leurs actions, les grandes entreprises françaises se capitalisent, les rendements élevés de toutes les valeurs, qu'elles soient à revenu fixe ou à revenu variable, montrent la faiblesse de l'offre de capitaux sur le marché financier.

**

Nous avons pu, au cours de 1949, placer dans le public, la plupart du temps en union avec nos confrères, des emprunts obligataires émis soit par l'Etat, soit par les collectivités publiques, soit par des entreprises privées ; mais les placements ainsi réalisés se sont écoulés lentement et de grands efforts ont dû être dépensés pour vaincre le peu d'empressement, sinon la résistance de l'épargne. Les augmentations de capital, bien qu'offertes à des conditions très favorables, ont été elles aussi accueillies avec une réserve dont la chute des cours sur le marché des droits de souscription a donné la mesure. Est-ce là, de la part des épargnants, faute de moyens ou volonté de s'abstenir, il est difficile de le dire avec certitude. Mais tout permet de penser que chacun de ces facteurs a joué ici son rôle. L'incertitude de notre époque, les inquiétudes qu'a pu donner l'avenir de notre monnaie ont certainement incité de nombreux Français à chercher dans l'or un refuge. Quoiqu'ils se soient ainsi privés des revenus qu'aurait pu leur donner le placement de leurs capitaux, ces thésauriseurs ont souvent bénéficié en contrepartie de substantielles plus-values de capital. Il n'en a cependant pas été ainsi en 1949, année durant laquelle l'or a baissé en France de 27,5 %. Si cette baisse de l'or s'accroît, on peut donc espérer qu'une part du capital retiré de la circulation y rentrera. Jusqu'ici, néanmoins, les ventes de métal paraissent avoir été faibles, et imputables à des spéculateurs avertis plus qu'à la masse des épargnants.

Beaucoup de capitaux qui pourraient s'offrir sur le marché restent donc en attente. Mais il est d'autre part certain que les possibilités d'épargne se sont fortement réduites. Nous l'avons dit, les marges bénéficiaires tendent à s'amenuiser, l'agriculture, notamment, n'a plus les mêmes disponibilités ; d'autre part, l'accroissement continu des impôts et des prélèvements de toute nature rend l'épargne de plus en plus difficile.

Il est vrai qu'une partie des impôts payés contribue à l'accroissement du capital national puisque, faute de pouvoir recourir à l'emprunt pour un chiffre suffisant, l'Etat inscrit au budget des dépenses d'outillage. Il est vrai aussi que certains des prélèvements obligatoires ont bien le caractère d'une épargne. Mais une telle épargne, ne provenant pas d'un acte libre de l'individu, peut avoir pour résultat de tuer tout esprit d'épargne. Car elle se présente comme une charge imposée, un tribut qu'exige un Etat toujours insatisfait, une amputation de revenu. C'est d'un tout autre œil que l'individu considère cette renonciation volontaire à la consommation qu'est l'épargne libre : un tel acte ne comporte de sa part aucune soumission à une volonté tierce, car il n'est pas subi, mais voulu ; il apparaît dès lors comme une affirmation du moi, d'un moi qui se veut capable d'échapper à l'arbitraire d'un destin aveugle ; il est une des formes de cette volonté d'indépendance par laquelle se révèle la dignité de l'homme. Autant l'individu accepte le sacrifice qu'exige une lutte exaltante, autant il se décourage devant les privations que lui impose son impuissance. Ainsi, l'épargne forcée doit avoir pour résultat dernier non seulement de réduire les sommes épargnées, mais aussi d'abaisser l'esprit public, comme il est de règle dans un régime

de contrainte ; ou alors de créer cette révolte endémique dont on ne sait où elle peut conduire.

Il est donc nécessaire de cultiver en France cette épargne libre dont on n'a pas toujours discerné ce qu'elle comporte de grand et qui est indispensable non seulement au redressement de nos finances et de notre monnaie, mais aussi à la santé morale de notre peuple qui, incapable de vivre au jour le jour, est anxieux d'assurer son lendemain.

A cet égard, l'année 1949 n'a pas été bonne : durant les neuf premiers mois, les émissions privées d'obligations contre espèces ont été de 8,6 milliards contre 33,6 milliards pour la période correspondante de 1948, les émissions d'actions ont été de 17,8 milliards contre 26,4 milliards. Calculé en monnaie constante, ce recul aurait été encore plus important.

Le financement des dépenses publiques par le crédit a été aussi peu satisfaisant : l'accroissement moyen mensuel de la dette intérieure au cours des neuf premiers mois de 1949 est en effet, avec 23,7 milliards, inférieur de 15 % à celui de l'année 1948 (27,7 milliards). De ce fait pèsent sur le budget, donc sur un contribuable déjà surtaxé, des dépenses qui devraient être financées par l'épargne.

Nous avons, avec l'ensemble des banques, fait tous nos efforts pour empêcher un tel état de choses et pour assurer la plus large audience aux émissions publiques et privées. Nous avons même enregistré en l'espèce un succès relatif puisque, la plupart du temps, nos quotas se sont accrus dans les opérations réalisées en consortium ; mais nous ne pouvons que subir, en les déplorant, des conditions générales qui, encore qu'elles nous paraissent pouvoir être améliorées, nous dépassent.

Si l'activité commerciale de nos guichets placeurs a été ainsi en diminution, nous n'en saurions dire autant des importants services administratifs que comporte notre département des titres : les regroupements d'actions, d'ailleurs nécessaires, les nombreuses augmentations de capital par distribution de réserves, et diverses autres opérations imposées soit par les circonstances (dont l'amenuisement de notre unité monétaire), soit par la législation en vigueur, ne nous ont guère permis de réaliser dans ces services très lourds et dont l'activité reste largement déficitaire, les compressions souhaitables. Nous notons toutefois avec satisfaction une première réduction d'effectifs dans ce compartiment, dont les retards, un moment inquiétants, ont à peu près complètement disparu.

**

L'activité de nos filiales d'Afrique du Nord (BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE - Afrique) et de Madagascar (CREDIT FONCIER DE MADAGASCAR) est restée satisfaisante. Nous devons néanmoins signaler la difficulté des problèmes que pose, dans la Grande Ile comme dans tous les territoires de la zone du franc C.F.A., le trouble causé par le paradoxe d'une politique des prix mal adaptée à la politique monétaire. Pour arrêter l'hémorragie des capitaux que cet état de choses crée dans nos territoires d'outre-mer, il faudra bien se résoudre, les parités étant tenues pour intangibles, à reprendre la politique des prix.

L'année 1949 a été favorable à l'Afrique du Nord, qui a pu écouler, encore à des cours avantageux, sa production agricole. Mais le problème des coûts de production va aussi se poser à elle, et des prix exagérément élevés devront sans doute connaître des baisses sensibles, notamment en Algérie et au Maroc.

L'occasion nous a été donnée d'acquiescer à BALE, en 1949, un fonds de commerce de banque qui se présentait comme le prolongement de notre action en Alsace, en Lorraine et en Sarre. Par sa position géographique, BALE est un centre d'informations précieuses, et nous n'avons pas cru devoir négliger l'occasion qui se présentait à nous. C'est ainsi que nous avons créé, avec des personnalités suisses amies, la BANQUE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL, société anonyme au capital de 500.000 FS, entièrement versé. Nous pensons que ce jeune organisme répondra aux besoins dont sa création procède.

Nous avons également créé une filiale au Mexique, en reprenant une banque mexicaine et en élargissant ses moyens avec le concours d'un groupe local composé de Mexicains

et de Français ayant su prendre dans ce pays une place importante. Le départ du BANCO DEL ATLANTICO est satisfaisant ; notre filiale, qui vient de s'installer dans de nouveaux locaux mieux propres à lui permettre de remplir son rôle, réalise des progrès rapides et de bon augure.

La filiale égyptienne de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Afrique) a pu s'installer sur la place du CAIRE. Son premier exercice, consacré pour la plus large part à la solution des problèmes d'installation et à des prises de contact, nous donne des espérances.

**

Notre exploitation nous a procuré, en 1949, des profits notablement plus élevés qu'en 1948 et dont la progression a été plus rapide que l'accroissement de nos frais généraux. Deux causes sont à l'origine de ce mouvement : nous avons enregistré un développement sensible de nos opérations et plus particulièrement de nos emplois en papier commercial ; de plus, la refonte des tarifs bancaires, qui n'avait joué que pendant une partie de l'année précédente, a atteint, en 1949, son plein effet.

Pour favorable qu'il soit, ce résultat ne nous inspire aucun optimisme excessif : nous en connaissons la fragilité. Notre caractère d'établissement de crédit, la multiplicité et aussi la complexité des opérations que nous traitons pour le compte de notre clientèle, exigent des effectifs fort nombreux et toute hausse des salaires pèse lourdement sur nos frais généraux. D'autre part, tout ralentissement dans le rythme des transactions se répercute immédiatement sur nos recettes. Il suffit que ces deux causes développent simultanément leurs effets — et nul, aujourd'hui, ne saurait tenir un tel risque pour négligeable — pour que soit gravement compromis l'équilibre, apparemment satisfaisant, de notre exploitation.

Du moins nos profits actuels nous ont-ils permis de poursuivre une sévère autant qu'indispensable politique d'amortissements et de provisions. L'année 1949, en effet, a vu s'aggraver la disproportion qui existe entre les fonds propres des banques françaises et le montant de leurs engagements, disproportion qui est plus accusée encore chez les établissements nationalisés, dont le capital est demeuré inchangé depuis 1943 alors que la masse de leurs dépôts est six fois plus élevée. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les risques qu'assument les banques, en raison même de la nature de leur activité, vont croître au fur et à mesure que s'affirmera la stabilité du franc. Nous sortons progressivement d'une période au cours de laquelle les actifs qui garantissent nos engagements s'appréciaient en fonction de la dépréciation de la monnaie et il serait vain de croire que l'effet survivra à la cause. Ce qui est vrai des actifs de nos débiteurs l'est également de nos propres actifs. Dès lors, le premier de nos devoirs est de pousser nos amortissements aussi loin que le permet la loi et de constituer, en regard de nos risques, de substantielles provisions.

La nécessité de comprimer nos frais généraux demeure toujours présente à notre esprit, tant est profonde notre conviction que le retour à une monnaie stable et forte entraînera une importante réduction du volume des opérations qui nous sont confiées. Aussi, enregistrons-nous avec satisfaction l'évolution de nos effectifs, qui marquent, au 31 Décembre 1949, par rapport à l'année précédente, un nouveau fléchissement de plusieurs centaines d'unités, résultat d'autant plus appréciable qu'il s'agit d'un mouvement régulier dû aux simplifications que nous nous efforçons sans cesse d'apporter au fonctionnement de nos services et aussi à une plus grande stabilité de notre jeune personnel. Nous avons tout lieu de penser que ce mouvement n'est pas arrivé à son terme. Nous envisageons, en effet, de poursuivre le regroupement de nos conservations de titres dans notre importante centrale de DINAN où des équipements mécanographiques, aujourd'hui parfaitement au point, utilisés par un personnel expérimenté, nous permettent d'accomplir, sans augmentation de charges, une tâche notablement accrue.

D'autre part, l'acquisition de vastes locaux, réalisée en Septembre dernier par notre filiale immobilière, nous permet enfin d'étudier un plan de concentration des 18 annexes que l'exiguïté de notre Siège Social nous a contraints d'ouvrir dans PARIS, en dehors, bien entendu, de nos Agences d'exploitation. La mise en œuvre de ce plan, qui sera générateur

de substantielles économies, exigera plusieurs années, mais ce délai aura pour avantage de nous permettre d'échelonner les compressions d'effectifs qui apparaîtraient nécessaires. Nous pourrions ainsi, comme nous avons pu le faire jusqu'à ce jour, ne procéder que très exceptionnellement à des licenciements, les départs volontaires suffisant, en général, à résorber les effectifs excédentaires.

Le plan de regroupement dont nous venons de parler nous fournira l'occasion de réaliser des réformes de structure étudiées de longue date et que, seul, le défaut d'installations appropriées ne nous a pas permis de mettre en œuvre. Le fonctionnement interne de nos services s'en trouvera allégé, simplifié et le rendement accru d'autant plus que le travail en commun s'effectuera dans des conditions d'hygiène et de confort que nos installations de fortune, en dépit de frais élevés, ne nous ont pas toujours permis d'obtenir.

C'est également le souci d'accroître le rendement de notre personnel et d'améliorer la qualité des services que nous rendons à notre clientèle, qui nous incite à intensifier nos efforts dans le domaine de la formation professionnelle. Nous avons le droit de nous montrer satisfaits des résultats que nous avons obtenus en 1949 dans les différents examens du Centre d'Enseignement Technique de Banque et du Centre d'Etudes Supérieures de Banque; mais ces succès extérieurs ne sauraient nous faire oublier l'intérêt que présentent, pour notre personnel en général et pour nos agents de cadre en particulier, les stages de perfectionnement que nous organisons chaque année. Par leur empressement à suivre les cours et à participer aux stages dont il s'agit, nos collaborateurs témoignent de leur volonté d'étendre le champ de leurs connaissances techniques et marquent leur attachement à notre maison. Nous voyons là une nouvelle preuve de l'excellent esprit qui anime l'ensemble de notre personnel, au dévouement duquel nous sommes heureux de rendre hommage une fois de plus.

Nos œuvres sociales, qu'avec clairvoyance gèrent notre Comité Central d'Entreprise et nos Comités d'Etablissement, ont vu s'affirmer, en 1949, la faveur qu'elles rencontrent auprès de notre personnel. Nous notons, plus particulièrement, la réussite des colonies de vacances qui accueillent, d'année en année, un nombre croissant d'enfants, et celle des restaurants dont le retour à des conditions d'approvisionnement normales n'a pas ralenti le succès.

La Société Mutualiste B.N.C.I. et le CLUB AMICAL ET SPORTIF voient s'élever progressivement le nombre de leurs adhérents; nous nous en réjouissons, car il est évident que leur double action concourt à resserrer les liens qui unissent tous les membres de notre maison.

La SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE, créée à la fin de l'année 1948, n'a pas tardé à justifier l'espoir que nous avions placé en elle: en quelques mois, elle a consenti une centaine de prêts grâce auxquels leurs bénéficiaires ont pu s'assurer la propriété d'un logement, en général d'une maison. Les moyens dont elle dispose ne lui ont pas encore permis de conduire une action plus efficace en s'engageant dans une politique de construction; elle reste cependant très attentive à cette question, accessible de surcroît aux conceptions neuves, et, déjà, procède à une première expérience dont nous voulons croire qu'elle sera concluante.

**

Le bilan que nous soumettons à votre approbation s'établit à F. 162.561.628.304, en augmentation de F. 26.220.059.317, soit 19,23 % sur celui de 1948.

Comme les années précédentes, cette hausse correspond à l'accroissement des dépôts de la clientèle figurant au passif sous les rubriques « Comptes de chèques » et « Comptes courants » qui, de F. 102.358.219.130 fin 1948, passent à F. 126.650.776.220, soit une augmentation de F. 24.292.557.090 ou 23,73 %.

Les variations qu'enregistrent les autres comptes créditeurs sont de faible amplitude et traduisent des mouvements normaux. C'est tout d'abord le compte « Banques et correspondants » qui, passant de F. 9.090.381.740 à F. 10.784.778.086, marque une progression de F. 1.694.396.346; puis le poste « Bons et comptes à échéance fixe » qui, à F. 2.792.696.420, ressort en augmentation de F. 562.605.536. En revanche, le compte

« Crédeurs divers » revient de F. 11.257.574.162 à F. 10.051.883.159. Cette diminution de F. 1.205.691.003 est due à deux causes: en premier lieu, la moindre importance à fin 1949, par rapport à 1948, du montant des souscriptions aux opérations financières en cours et non encore versés aux collectivités émettrices; en second lieu, l'accélération dont a heureusement bénéficié le règlement des opérations traitées sur les bourses de valeurs à PARIS et en province.

Les ressources nouvelles qui nous ont été confiées se retrouvent à l'actif de notre bilan dans les postes « Portefeuille effets » qui, à F. 107.595.826.957, se présente en augmentation de F. 28.214.503.255, soit 35,54 % par rapport à l'année précédente, et « Comptes courants », lui-même en progression de F. 755.983.306, s'établissant à F. 28.326.382.290 contre F. 27.570.398.984 en 1948. Ce double accroissement souligne l'efficacité du concours que nous continuons à apporter à notre clientèle dans le cadre des directives générales concernant la distribution du crédit.

Notre portefeuille titres enregistré, à F. 441.952.986 contre F. 362.960.566, tous amortissements jugés nécessaires ayant été effectués, une augmentation sensible due aux nouvelles participations que nous avons prises au cours de l'exercice, notamment dans deux filiales: le BANCO DEL ATLANTICO à MEXICO et la BANQUE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL à BALE, ainsi que dans la SOCIÉTÉ NATIONALE D'INVESTISSEMENT créée par application de l'ordonnance du 2 Novembre 1945.

Enfin le poste « immeubles et mobilier » qui renferme, en particulier, les participations dans le capital de nos filiales immobilières en France et en Afrique Noire, a pu être maintenu à son chiffre précédent — en dépit de l'augmentation de capital de la Compagnie Immobilière Française, opération à l'occasion de laquelle nous avons exercé intégralement nos droits — grâce aux amortissements que nous avons jugé opportun de pratiquer.

**

Les résultats de l'exercice, défalcation faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges, se traduisent, en définitive, par un solde bénéficiaire de

.....	F. 123.842.795
Après imputation de la somme nécessaire pour verser aux 1.038.792 parts non encore amorties l'intérêt minimum garanti de 3 % sur le prix de rachat des actions (F. 1.254), soit F. 37,62 par titre, porté à F. 37,777 pour arrondir à F. 34 le montant net du coupon, déduction faite de l'im-pôt, soit	
.....	F. 39.242.445

le solde disponible de notre compte de Profits et Pertes ressort à	F. 84.600.350
auquel s'ajoute le report antérieur de	F. 26.745.878

Total	F. 111.346.228
-------------	----------------

que nous vous proposons de répartir ainsi qu'il est indiqué ci-après, conformément aux dispositions de l'art. 26 de nos statuts:

— réserve légale :	
5 % sur F. 84.600.350	F. 4.230.017
— intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires à raison de F. 32,222 brut par part, soit F. 29 net	F. 33.471.956
— attribution aux actions transférées à l'Etat (F. 32,222 brut sur 1.050.000 actions)	F. 33.833.100
— tantièmes au Conseil d'Administration	F. 1.500.000
— réserve extraordinaire à seule fin de porter à F. 250.000.000 l'ensemble de nos réserves	F. 14.769.983
	<hr/>
	F. 87.805.056

le surplus, soit	F. 23.541.172
------------------------	---------------

étant reporté à nouveau.

Si nos propositions sont acceptées, la somme de F. 63 net attribuée à chaque part bénéficiaire sera mise en paiement le 1^{er} Juillet prochain.

*
**

Depuis la clôture de l'exercice 1949, sont intervenus plusieurs changements importants qui intéressent notre Conseil et notre Direction Générale.

A quelques semaines d'intervalle, MM. Jules GUIRAUD et Adrien JACQUES ont cessé leurs fonctions.

M. Jules GUIRAUD, dont le mandat d'Administrateur était venu à expiration, a décidé de ne pas en solliciter le renouvellement. Gouverneur honoraire de la BANQUE DE FRANCE, il avait été, en Octobre 1937, appelé à la présidence de la B.N.C.I., charge qu'il avait conservée jusqu'à fin 1945. Notre établissement ayant été nationalisé, M. le Ministre des Finances avait alors choisi M. GUIRAUD pour occuper un siège d'Administrateur. L'autorité, la dignité, le sang-froid de notre collègue ont été précieux pour notre maison, qui conservera fidèlement le souvenir des services exceptionnels que lui a rendus son Président au cours des années douloureuses qui ont précédé la libération de notre territoire.

M. Adrien JACQUES était arrivé à la B.N.C.I. en même temps que M. GUIRAUD. Homme de cœur et technicien averti, il a assumé dans la gestion de notre établissement, en qualité d'Administrateur-Délégué, d'abord, puis, à la suite de la loi du 16 Novembre 1940, de Conseiller Technique, un rôle de premier plan, auquel des raisons de santé l'ont contraint, à notre grand regret, de renoncer.

Au moment où MM. Jules GUIRAUD et Adrien JACQUES nous quittent, nous tenons à leur exprimer les sentiments de gratitude tant de notre Conseil et de notre Direction Générale que de l'ensemble de notre personnel.

Pour succéder à M. GUIRAUD, M. le Ministre des Finances a désigné M. Alfred POSE. Nul choix ne pouvait mieux répondre au vœu unanime de notre maison. C'est M. POSE, en effet, qui a créé la B.N.C.I., et c'est à lui, d'abord, que revient le mérite de son développement. Sa place était donc marquée de longue date au sein de notre Conseil, où il avait déjà siégé à deux reprises avant la nationalisation de notre établissement ; elle l'a été plus impérieusement encore le jour où M. POSE a résolu de se démettre des fonctions de Directeur Général qu'il exerçait depuis près de 18 années, pendant lesquelles il a mis au service de notre banque les ressources de son très grand talent et ses dons exceptionnels d'animateur.

Notre Conseil a confié à M. Henri GILET les fonctions de Directeur Général, précédemment exercées par M. POSE, et cette nomination a reçu l'agrément de M. le Ministre des Finances, conformément aux prescriptions de l'art. 9 de la loi du 2 Décembre 1945. Sur le plan professionnel et sur le plan humain, M. GILET jouit de l'estime de tous. Il a de la B.N.C.I. une connaissance totale ; habitué de longue date aux responsabilités, c'est tout naturellement qu'il assumera désormais la charge de la Direction Générale.

M. Pierre CHEVRIER, Directeur Central, dont les qualités techniques et morales sont unanimement appréciées, a été nommé Directeur Général Adjoint en remplacement de M. GILET.

Enfin le mandat d'Administrateur de M. Ludovic TRON, qui venait à expiration le 31 Décembre 1949, a été renouvelé par arrêté du 14 Janvier 1950. A la suite de ce renouvellement, notre Conseil, au cours de sa réunion du 24 Janvier 1950, a été heureux de confirmer M. TRON dans ses fonctions de Président.

RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1949

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution du mandat qui nous a été confié par arrêté en date du 5 Août 1949 de M. le Ministre des Finances.

A la clôture de l'exercice, nous avons suivi les opérations d'inventaire au Siège Social en ce qui concerne plus particulièrement le Portefeuille Effets, les Valeurs de Trésorerie et plusieurs encaisses.

Après l'arrêté des écritures, nous avons achevé nos vérifications tant à Paris que dans des Centres Administratifs de province. Cet examen nous a permis de constater que le bilan et le compte de « Profits et Pertes » de l'exercice 1949 soumis à votre approbation sont en exacte concordance avec les écritures sociales.

Nous avons également pris connaissance du rapport qui vous est présenté par le Conseil d'Administration et nous n'avons pas d'observations à formuler sur les renseignements d'ordre comptable qu'il contient.

Le bilan, établi dans la forme prescrite par votre Commission, se totalise à F. 162.561.628.304 contre F. 136.341.568.987 au 31 Décembre 1948, soit en plus 26 milliards environ.

Il s'analyse comme suit :

A L'ACTIF

Les **ESPECES en CAISSE** et les **AVOIRS chez les TRESORS PUBLICS et les BANQUES D'EMISSION**, rubrique où sont également inclus les comptes courants postaux, sont sans changement notable avec un total de F. 6.860.501.303

Il en est de même des **BANQUES et CORRESPONDANTS** qui sont à F. 9.120.974.667
contre 9.675 millions. L'augmentation des avoirs chez les Banquiers et Correspondants, ainsi que l'entrée en relations avec les Sièges parisiens de banques coloniales, compensent la diminution des comptes de filiales bancaires. Quant au compte spécial afférent à la liquidation des sièges sarrois de banques allemandes, il reste à un montant voisin de celui de 1948.

Avec un total de F. 107.595.826.957
 contre 79.381 millions à fin 1948, le **PORTEFEUILLE EFFETS** est en augmentation de plus de 28 milliards ou 35 ½ %. Cette progression, qui correspond en fait à l'augmentation globale de l'Actif, porte sur la plupart des postes du chapitre, mais plus particulièrement, cette année encore, sur le Portefeuille commercial.

Les **COUPONS** se montent à F. 487.998.460
 chiffre voisin de celui de l'an dernier, soit 473 millions.

Le montant des **COMPTES COURANTS** reste également stable à F. 28.326.382.290
 contre 27.570 millions l'an dernier.

AVANCES GARANTIES F. 204.333.320
 contre 220 millions l'an dernier.

AVANCES et DEBITEURS DIVERS F. 2.916.777.295
 contre 3.720 millions fin 1948. Cette diminution de 804 millions environ porte surtout sur les comptes d'Agents et Coulistiers et provient notamment de la réduction du volume des opérations de bourse.

Comme précédemment, les créances douteuses et litigieuses figurent sous cette rubrique. Elles sont assorties de provisions dont l'importance tient compte des aléas prévisibles. Ainsi le recouvrement des soldes demeurant à l'Actif ne devrait laisser place à aucun mécompte.

DEBITEURS par ACCEPTATIONS F. 5.672.937.322
 contre 6.272 millions l'an dernier. La contrepartie exacte de ce poste figure au Passif sous la rubrique « Acceptations à payer ».

TITRES. Le Portefeuille se monte à F. 441.952.986
 contre 362 millions fin 1948. L'augmentation de 79 millions provient essentiellement des participations prises en 1949 dans deux nouvelles filiales bancaires au Mexique et en Suisse et de souscriptions diverses, particulièrement à la constitution du capital de la Société Nationale d'Investissement. En sens inverse, viennent quelques réalisations, mais surtout les amortissements que le Conseil a jugé opportun de pratiquer. Les titres non cotés se trouvent ainsi ramenés à une valeur au plus égale à leur prix d'achat, tandis que les titres cotés continuent à être évalués sur les mêmes bases que les années précédentes.

Les **COMPTES d'ORDRE et DIVERS** sont ramenés à F. 608.943.704
 contre 1.493 millions. C'est surtout sur les Comptes d'ordre proprement dits que porte cette diminution.

Enfin, comme le précise le rapport du Conseil d'Administration, la rubrique **IMMEUBLES et MOBILIER** est sans changement à 325 millions, les amortissements pratiqués venant compenser les investissements effectués et la participation à l'augmentation de capital de l'une des filiales immobilières.

AU PASSIF

De même que l'augmentation globale du bilan se retrouve à l'ACTIF dans le Portefeuille Effets, de même, ce sont les dépôts de la clientèle : **COMPTES de CHEQUES** et **COMPTES COURANTS** qui traduisent la plus grande partie de l'augmentation du Passif.

Les premiers passent en effet de 29.955 millions à F. 38.786.514.806
 soit en plus 8.830 millions,
 et les seconds de 72.402 millions à F. 87.864.261.414
 soit en plus 15.461 millions en chiffres ronds.

Avec un montant total de F. 10.784.778.086
 le poste **BANQUES et CORRESPONDANTS**, qui comprend également les comptes de la Banque de France et des Banques Coloniales d'émission, accusent un chiffre supérieur de 1.694 millions.

Les **COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENTS** passent de 2.272 millions à F. 3.325.898.639

Par contre, les **CREDITEURS DIVERS** reviennent de 11.257 millions à F. 10.051.883.159
 Les différents comptes inscrits sous cette rubrique sont les uns en augmentation, les autres en diminution ; parmi ces derniers, figurent le poste « Agents et Coulistiers », par suite du règlement plus rapide des opérations de bourse, ainsi que les comptes « Souscriptions ».

Les **ACCEPTATIONS A PAYER**, soit F. 5.672.937.322
 sont la contrepartie exacte des « Débiteurs par acceptations » qui figurent à l'ACTIF.

Les **DIVIDENDES RESTANT A PAYER** F. 351.694
 contre 526 mille F. l'an dernier.

BONS et COMPTES A ECHEANCE FIXE en augmentation de 562 millions avec un total de F. 2.792.696.420

COMPTES d'ORDRE et DIVERS F. 2.375.718.091
 contre 2 milliards en chiffres ronds l'an dernier. L'augmentation de 375 millions porte notamment sur le réescompte du Portefeuille.

Avec un total de F. 231.000.000
 les **RESERVES** sont en augmentation des 3.200 mille F. qui leur ont été affectés sur les résultats de 1948.

Le **CAPITAL** reste inchangé à son chiffre de 1942, soit F. 525.000.000

RESULTATS.

Les résultats bénéficiaires de l'exercice s'élèvent à F. 123.842.795
 contre 104 millions en chiffres ronds l'an dernier. Ce chiffre tient compte de toutes les charges et des amortissements nécessaires, ainsi que des provisions substantielles dont le rapport du Conseil souligne l'utilité, mais non du prélèvement du minimum prévu par la loi en faveur des parts bénéficiaires. Par suite de l'amortissement de 22.102 parts effectué en 1949, le nombre de ces titres est ramené à 1.038.792.

Sur la base des propositions faites par le Conseil, les répartitions légale et complémentaire aux parts absorberaient F. 72.714.401

Après affectation :

— à la Réserve légale de F. 4.230.017
 — aux actions transférées à l'Etat de F. 33.833.100
 — au Conseil d'Administration de F. 1.500.000
 — et à la Réserve extraordinaire de F. 14.769.983
 (ce qui porterait l'ensemble des Réserves à 250 millions), il resterait, compte tenu du report de l'exercice 1948, un solde à reporter de F. 23.541.172

Cette répartition du bénéfice de l'Exercice n'appelle aucune observation de notre part. En conclusion, nous vous proposons, Messieurs, d'approuver le bilan et les comptes de résultats au 31 Décembre 1949 tels qu'ils viennent de vous être présentés.

Paris, le 17 Avril 1950.

Les Commissaires agréés
par la Cour d'Appel de Paris,
S. BIEUVILLE, J. RICHEL, G. MARION.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

**sur les opérations visées à l'article 40 (nouveau)
de la loi du 24 Juillet 1867**

EXERCICE 1949

Messieurs,

Conformément aux prescriptions des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 complétés, en ce qui concerne les banques de dépôt nationalisées, par l'article 17 du décret du 28 Mai 1946, nous avons l'honneur de vous rendre compte que le Conseil d'Administration nous a régulièrement avisés que la **BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE** a traité avec différentes sociétés ayant avec elle des Administrateurs communs des opérations de crédit qui n'appellent aucune observation de notre part.

Paris, le 17 Avril 1950.

Les Commissaires agréés
par la Cour d'Appel de Paris,
S. BIEUVILLE, J. RICHEL, G. MARION.

RÉSOLUTIONS

Première Résolution

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires :

— approuve les comptes de l'exercice 1949 arrêtés au 31 Décembre 1949 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

— fixe à F. 70 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives de la **BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE**, par application de l'article 8 de la loi du 2 Décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1.071 du 17 Mai 1946.

Deuxième Résolution

La Commission décide, conformément à l'article 26 des Statuts de la **BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE** :

— l'attribution aux actions de la **BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE** transférées à l'Etat d'une somme totale de F. 33.833.100 ;

— le versement au Conseil d'Administration d'une somme de F. 1.500.000 à titre de tantièmes.

Troisième Résolution

La Commission approuve le rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes, en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1.246 du 28 Mai 1946.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1949

(avant répartition)

ACTIF	PASSIF
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission F.	Comptes de chèques F.
Banques et Correspondants F.	Comptes courants F.
Portefeuille effets F.	Banques et Correspondants F.
Coupons F.	Comptes exigibles après encaissement. F.
Comptes courants F.	Créditeurs divers F.
Avances garanties F.	Acceptations à payer F.
Avances et débiteurs divers. F.	Dividendes restant à payer. F.
Débiteurs par acceptations. F.	Bons et comptes à échéance fixe F.
Titres F.	Comptes d'ordre et Divers. F.
Comptes d'ordre et Divers F.	Réserves F.
Immeubles et Mobilier. F.	Capital F.
	Résultats F.
	Report à nouveau. F.
TOTAL F.	TOTAL F.
162.561.628.304	162.561.628.304

HORS BILAN

Engagements par cautions et avals.	33.306.356.118
Effets escomptés circulant sous notre endos. .	38.602.652.107
Ouvertures de crédits confirmés	5.223.085.512

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1949

(après répartition)

ACTIF	PASSIF
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission F.	Comptes de chèques F.
Banques et Correspondants F.	Comptes courants F.
Portefeuille effets F.	Banques et Correspondants F.
Coupons F.	Comptes exigibles après encaissement. F.
Comptes courants F.	Créditeurs divers F.
Avances garanties F.	Acceptations à payer F.
Avances et débiteurs divers. F.	Dividendes restant à payer. F.
Débiteurs par acceptations. F.	Bons et comptes à échéance fixe F.
Titres F.	Comptes d'ordre et Divers. F.
Comptes d'ordre et Divers F.	Réserves F.
Immeubles et Mobilier. F.	Capital F.
	Report à nouveau. F.
TOTAL F.	TOTAL F.
162.561.628.304	162.561.628.304

HORS BILAN

Engagements par cautions et avals.	33.306.356.118
Effets escomptés circulant sous notre endos. .	38.602.652.107
Ouvertures de crédits confirmés	5.223.085.512

COMpte DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1949

DEBIT	CREDIT	
Intérêt minimum garanti aux parts bénéficiaires	F.	26.745.878
Solde disponible	F.	123.842.795
ainsi réparti :		
Réserve légale	4.230.017	
Intérêt complémentaire aux parts bénéfici- aires	33.471.956	
Attribution aux actions transférées à l'Etat..	33.833.100	
Tantièmes au Conseil d'Administration ...	1.500.000	
Réserve extraordinaire..	14.769.983	
Report à nouveau.....	23.541.172	
TOTAL	F. 111.346.228	
	150.588.673	
	TOTAL	F. 150.588.673

